

HÔTEL DE VILLE

Service Juridique
 N° Tél : 01 69 49 77 05
 N/Réf. : NDA/STL

DECISION N° 2011/1

OBJET: avenant n°1 au marché d'assurance n°18/2009 du 5 novembre 2009 passé avec la SMACL : révision de la superficie déclarée « Dommages aux biens »

Le Député – Maire de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU le marché n°8/2009 du 5 novembre 2009 relatif à l'assurance « Dommages aux biens » passé avec la SMACL,

CONSIDERANT que des changements sont intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés,

CONSIDERANT que la superficie déclarée au 1^{er} janvier 2011 est de 77 910 m² (77 408 m² au 1^{er} janvier 2010),

CONSIDERANT qu'un avenant doit entériner les modifications intervenues,

DECIDE

DE signer l'avenant n°1 au marché n°8/2009 du 5 novembre 2009 pour entériner cette nouvelle superficie (77 910 m²),

Accusé de réception en préfecture

09121910691120110103-2011-1-AU

Date de signature : -

Date de réception : 04/01/2011

